

PROCES VERBAL DE LA 1^{ère} ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 11.02.2006, 09.00 heures, Restaurant Aigle-Noir, Neyruz

- Présidence :** Christian Clément
- Comité :** Arno Fasel, vice-président ; David-Augustin Sansonnens, vice-président ; Michel Andrey ; Hubert Carrel ; Michel Rossier, caissier, Elisabeth Simon, secrétaire
- Délégués** 79 délégations du Groupement des Associations des Céciliennes du Canton de Fribourg et de la Broye Vaudoise
17 délégations de l'Association Chœurs Ouverts
12 délégations de l'Association Fribourgeoise des Chorales d'Enfants et de Jeunes
7 délégations du Cäcilienverband (non membre de la FFC)
8 délégations du Sängerbund (non membre de la FFC)
1 délégation de l'Association des Céciliennes d'Estavayer-le-Lac (non membre de la FFC)
- Invités d'honneur** Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat
André Helbling, Fondé de pouvoir de la Banque Cantonale de Fribourg
Patrice Longchamp, Président des Musiques Fribourgeoises
Tony Lehmann, Président de la Fédération Fribourgeoise des Costumes et Coutumes
Fritz Graf, Président du Westschweizericher Jodlverband
Gody Widmer, Président de l'Union Suisse des Chorales
Pascal Gendre, Syndic de Neyruz

Excusés

- | | |
|--|--|
| Nicolas Deiss, Préfet du district de la Sarine | La Cécilienne de la Tour-de-Trême |
| Gérald Berger, Chef de service de la DICS | Maîtrise paroissiale de la Tour-de-Trême |
| Giancarlo Gerosa, Directeur du Conservatoire | Chœur de la Cathédrale |
| Jean-Marc Schorderet, Président de la paroisse de Neyruz | Petit et Mini Chœur de Hauterive |
| Jean-Genoud, membre d'honneur | Chœur mixte l'Espérance de Botterens-Villarbeney |
| Denise Pauchard, membre d'honneur | Chœur mixte St-Pierre de Fribourg |
| Norbert Ritz, membre d'honneur | Chœur mixte La Perce-Neige de Sommentier |
| François Bovet, président de l'Association des Céciliennes St-Henri | Ensemble vocal Animato |
| François Rime, vice-président de l'Association des Céciliennes de la Part-Dieu | Choralia |
| Bernard Emonet, directeur Chœur mixte paroissial de Granges-Paccot | Chœur de la Madeleine |
| Chœur d'Hommes d'Estavayer-le-Lac | Chœur d'Enfants les Aristochats de Neyruz |
| Chœur Les Hirondelles | Chœur mixte de Massonnens |
| Chœur les Zygomatiques de Grandvillard | Chœur mixte de St-Jean |
| Chœur Anonymos d'Ecuvillens | Ensemble vocal Moderato de Bulle |
| | Chœur mixte St-Maurice de Ponthaux |
| | L'Echo du Moléson d'Epagny |
| | Chorale St-Amédée de Moudon |

Procès-verbal : Elisabeth Simon ; traduction allemande : Arno Fasel

Le président salue et souhaite la bienvenue à Madame la **Conseillère** d'Etat I. Chassot, à Monsieur P. Gendre syndic de Neyruz, à M. G. Widmer président et à la délégation de l'Union Suisse des Chorales, à Monsieur C. Meixenberger délégué de la Banque Cantonale de Fribourg, aux représentants des diverses associations, aux chanteuses, chanteurs, directrices, directeurs de toutes les Associations des Céciliennes, de l'Association Chœurs Ouverts, de l'Association Fribourgeoise des Chorales d'Enfants et de Jeunes, au Cäcilienverband et au Sängerbund.

Afin de respecter l'horaire, c'est-à-dire terminer l'assemblée avant 11.45 **heures** pour partager tous ensemble l'apéritif offert par la commune et la paroisse de Neyruz, la parole est donnée à La Chanson du

Moulin de dirigée par Philippe Savoy qui nous offre une introduction musicale, méritant remerciements du président et applaudissements de l'assemblée.

L'assemblée est déclarée ouverte. Elle se tiendra dans les deux langues, tantôt sous forme de résumé dans l'une ou l'autre langue ; les intervenants ont la possibilité de s'exprimer dans la langue de leur choix.

Nomination de deux scrutateurs : Hervé Bourrier et Lucienne Broillet dont la tâche est de compter les bulletins en cas de vote.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès verbal de l'assemblée du 21 juin 2005

Le procès-verbal de l'assemblée constitutive du 21 juin 2005 a été envoyé, avec les statuts de la FFC à tous les chœurs le 4 novembre 2005. Le PV n'est pas lu à l'assemblée, il est accepté à l'unanimité.

2. Rapport du comité

Le président évoque l'assemblée du 21 juin 2005, à la place des fêtes de Fribourg où, après 3 ans de discussion, tout le monde choral fribourgeois a mis ensemble, sur les rails, la Fédération. Le plein de charbon est fait, le train est sur les rails, mais il manque encore quelques wagons.

Pour honorer la mémoire des personnes qui nous ont quittés, l'assemblée est priée d'observer 2 minutes de silence ou de se lever pour chanter ensemble « Nouthra Dona di Maortse » sous la direction de Bernard Maillard.

Les objectifs peut-être trop ambitieux, ont tout de même abouti à quelques résultats concrets :

- Un fichier d'adresses des toutes les chorales a été constitué ; sa mise à jour doit être synchronisée et automatisée notamment avec les Céciliennes. De grands efforts de coordination entre les différentes associations sont à faire sur le plan logistique et administratif.
- Le contact entre les différentes associations est établi. La présence du Sängerbund invité aujourd'hui est réjouissante et laisse entrevoir un rassemblement prochain à la FFC.
- La matinée de discussion « brainstorming » du 10 décembre 2005 a permis à tous les participants de discuter ensemble des différentes orientations à donner.
- Le site Internet www.chant.ch a été mis en place ; il ne répond pas encore à tous les souhaits, notamment en ce qui concerne l'agenda qui est insuffisant et la gestion des adresses, mais il est sur la bonne voie.
- Quelques commissions ont pris leur départ : la Commission de Musique qui s'est réunie une fois ainsi que la Commission du Patrimoine. Quant à la Commission de Presse et des Relations Publiques son démarrage est retardé, faute de combattants.
- Les discussions avec l'Union Suisse des Chorales ont été entamées mais n'ont pas encore abouti : cf point 10.
- Le projet de partenariat avec la Banque cantonale est réalisé : cf point 5.

Le président lance un appel à l'aide pour poursuivre la construction de l'édifice dont les fondations ont été posées en juin et l'échafaudage aujourd'hui. La Fédération ce n'est pas le président et le comité, la Fédération c'est tous ensemble avec un même objectif : avoir plaisir à chanter et donner du plaisir en chantant. Pour y arriver il faut travailler, se former, veiller à la relève des chanteurs et des directeurs, s'informer et informer les autres, s'ouvrir aux autres langues, aux autres genres musicaux. Vive la Fédération Fribourgeoise des Chorales !

3. Objectifs 2006 – 2009

- Rassembler tous les chœurs
- Aider et encourager les chœurs d'enfants et les chœurs de jeunes
- Proposer des moyens de formation aux chanteurs, aux directeurs
- Mettre en place un outil d'information
- Offrir un service à disposition des chefs : partitions, conseils
- Promouvoir la création et le patrimoine
- Promouvoir les chœurs et leur image
- Fête de la Fédération en 2009
avec pour thème principal : transition chœurs de jeunes – chœurs d'adultes.
A noter, la participation des chœurs ne serait pas obligatoire mais vivement souhaitée.

4. Présentation des activités 2006

a) **Commission de musique**

Chaque association possède ou constitue sa commission de musique. La Commission de Musique de la FFC est constituée de 2 ou plusieurs représentants des associations Elle assume le travail de fond sur la représentativité des différents groupements, le fonctionnement, les mandats, les compétences ...

La parole est donnée à Yves Piler, président ad interim de la Commission de Musique de la FFC. Une première séance s'est tenue au début de février. Toutes les associations ne sont pas encore représentées. La Commission de Musique prépare l'organisation d'un cours de lecture pour l'automne 2006, début en septembre, enregistrement des inscriptions en mai – juin. Le cours sera donné dans les deux langues et dans les deux régions linguistiques, 2 en région francophone, 1 en région alémanique. Coût : 200 francs.

Pour les futurs chefs de chœurs, cours de préparation à l'entrée en classe de certificat amateur de direction chorale (Conservatoire de FR).

Création de l'Association des Chefs de Chœurs le 17 juin 2006 à Ecuwillens.

Discussion :

- L'introduction à la musique liturgique se fait dans le cadre du Groupement des Associations des Céciliennes, étant donné qu'il s'agit d'un aspect spécifique ; la FFC couvre les aspects généraux.
- Cours du conservatoire : durée 3 ans, selon le nombre d'inscription dans les 2 langues, prix environ 2500 francs, y compris inscription. Selon le président, une subvention de la FFC pourrait être accordée.

b) **Commission du Patrimoine**

La parole est donnée à David Augustin Sansonnens.

Selon l'art.24 des statuts, lui sont attribuées les tâches d'organiser l'archivage, de dresser le catalogue des compositions existantes et de susciter de nouvelles créations, en collaboration avec les instances officielles.

Après la séance « brainstorming » du 10 décembre 2005 ouverte à tous les intéressés et à laquelle ont participé David Augustin Sansonnens, Francis Volery et Jean-Marc Pillonel, le groupe de travail s'est réuni le 8 février 2006. De la discussion ressortent les objectifs suivants :

- Rassembler des forces ; coordination, lancement d'initiatives
- Lancer des réflexions sur l'histoire de la culture de l'art choral
- Coordonner les recherches historiques
- Archiver les œuvres des compositeurs fribourgeois
- Donner une caisse de résonance (partitions et fonds sonores)

Aujourd'hui, David Augustin Sansonnens propose la constitution de la Commission du Patrimoine, avec pour objectifs 2006 :

- Etablir une politique de gestion du patrimoine
- Coordonner les projets et les institutions
- Défendre les intérêts choraux de 200 sociétés et 6000 choristes
- Etablir un calendrier des objectifs pratiques et scientifiques
- Désigner les partenaires publics
- Désigner les membres constitutifs : FFC, BCU, « Musica Friburgensis »
- Désigner les membres collaborateurs : Cantorama, Artlab.

c) **Commission de Presse et Relations Publiques**

Le président informe que cette commission n'a pas trouvé son président.

Le site Internet www.chant.ch est en cours de réalisation. Sa conception sera un moyen d'information et de communication fort utile à tous les chœurs : présentation de la FFC, des associations, liste et adresses des chœurs, agenda, etc.

Autre moyen de communication : feuille d'information, format A4, recto – verso qui sera envoyée à tous les présidents de chœurs, 1 exemplaire pour chaque choriste, 4 fois par année. Contenu : Informations importantes de la FFC et débuts d'articles, agenda et publicité, et partie réservée à chaque association pour informations spécifiques.

Commentaires :

- Agenda : attention à ne pas faire de doublon, par exemple avec Sympaphonie (uniquement en français).
- Feuille d'information A4, recto – verso paraît insuffisante pour lister tous les concerts
- www.chant.ch est le point de référence, de contact de la FFC. Toutes les associations sont

présentes sur le site.

- Thierry Dagon, responsable pour la partie française de l'équipe de rédaction de Chorus rappelle que la revue est à disposition pour ceux qui n'ont pas Internet.

Le président donne la parole à Mme la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot, heureuse d'apporter les salutations et les vœux du Conseil d'Etat. Elle salue particulièrement les représentants des chanteuses et chanteurs alémaniques. Le rassemblement de tous les chœurs du canton, indépendamment des langues et de la culture du chant est un signe fort pour la population fribourgeoise.

Elle relève que les activités concrètes, les objectifs autant ambitieux que réalistes présentés aujourd'hui sont dotés de qualité. Elle se réjouit que la fédération devienne le partenaire privilégié des autorités dans le domaine de la promotion de l'art choral, assure que le canton, en particulier par la DICS, apportera son soutien, bien sûr dans la mesure où cela lui est possible.

Mme la Conseillère dévoile un scoop concernant un projet d'importance nationale qui va être réalisé pour une part significative dans le canton : la Fondation Pro Helvetia a lancé une vaste opération intitulée « Tradition et Innovation » dont le but est de donner une meilleure visibilité à la culture populaire dans notre pays, ainsi que d'entamer une réflexion sur son évolution et son avenir. Les services culturels des cantons de Fribourg et du Valais se sont unis pour proposer à Pro Helvetia un projet commun autour du chant choral. Le projet d'André Ducret ayant été retenu il donnera lieu à plusieurs concerts hors du commun tant par leur forme que par leur niveau de qualité.

Au nom du Conseil d'Etat et en son nom personnel, Mme la Conseillère remercie toutes et tous pour la contribution apportée à la vie sociale et culturelle du canton, en souhaitant que chacune et chacun continue à enrichir et à renouveler son identité, à stimuler la créativité et l'amour du chant.

Le président remercie chaleureusement Madame la Conseillère d'Etat non seulement pour ses paroles mais aussi pour ce que le canton apporte à la Fédération Fribourgeoise des Chorales.

5. **Partenariat avec la Banque Cantonale de Fribourg.**

Le contrat de partenariat avec la Banque Cantonale de Fribourg a été signé ce matin, avant l'assemblée. Le contrat de sponsoring exclusif d'un montant 50'000 francs est conclu pour une durée de 3 ans. Les associations et les chœurs sont encouragés à profiter du partenariat.

Répartition pour 2006 : 20'000 francs pour FFC, 30'000 francs pour les chœurs et associations ; pour 2007 : 15'000 francs pour FFC, 35'000 francs pour les chœurs et associations ; pour 2008 : 10'000 francs pour FFC, 40'000 francs pour les chœurs et associations.

Pour bénéficier du partenariat, une demande écrite contenant descriptif de l'événement et montant du budget doit être adressée au Président de la FFC jusqu'au 15 mars 2006. Le Comité proposera à la BCF les montants à attribuer et la BCF les versera aux destinataires. La BCF ne versera plus aucun autre montant aux chœurs ou aux associations chorales !

Le solde éventuel d'une année est reporté à l'année suivante.

Commentaires :

- Un grand concert est généralement agendé 2 à 3 ans à l'avance !

- Le contrat est exclusif dans le domaine bancaire avec la FFC. La FFC ne peut pas imposer aux chœurs ou aux associations d'en profiter, mais encourage tout le monde à jouer le jeu. Ainsi, lors du prochain renouvellement, le montant pourra être plus élevé.

- Une commission ad hoc ne devrait-elle pas décider de la répartition ?

- La Commission de Musique ne pourrait-elle pas donner un préavis ?

Le président précise que le comité établira les propositions à la BCF et les montants attribués seront publiés. Le président remercie les représentants de la BCF, M Christian Meixenberger qui est vivement applaudi.

6. **Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes**

CF annexe 1

Les comptes sont présentés par Michel Rossier, caissier. Les comptes de cette demie année sont imbriqués dans ceux de la Société Cantonale des Chanteurs Fribourgeois dont le solde, selon décision de la dite société, revient de moitié à la FFC.

7. **Approbation des comptes**

Les comptes ont été vérifiés par Alain Corminboeuf et Jean-Marc Monney. Ils sont approuvés à l'unanimité pas l'assemblée. Le président précise que la secrétaire travaille bénévolement et la remercie ainsi que le caissier.

8. Fixation de la cotisation

Comme cela avait été annoncé à l'assemblée constitutive, le 21 juin 2005, la FFC n'encaissera pas de cotisation avant d'avoir mis sur pieds les commissions et d'avoir développer et concrétiser des projets. Le président propose à l'assemblée de ne pas payer de cotisation en 2006, ce qui est accepté unanimement.

Petite intervention du Président à l'intention du Cäcilienverband et du Sängerbund pour les inviter à rejoindre la FFC. Simone Cotting informe que l'adhésion sera décidée à la prochaine assemblée, au mois de mars et que le comité souhaite que le résultat du vote soit positif.

L'assemblée est invitée à chanter «Du fragsch, was i möcht singen», dirigé par David Augustin Sansonnens.

9. Votation du budget

Cf annexe 2.

Le budget tel que présenté est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

10. Adhésion à l'Union Suisse des Chorales (USC)

Le président présente les délégués de l'USC : M. G. Widmer président central, M. C.-A. Mani vice-président, M. J.-P. Salamin président d'honneur et M. N. Gnädinger chef des finances et les remercie de leur présence à l'assemblée.

M. Widmer présente l'USC : organisation faîtière des associations cantonales de chant, fondée en 1977 dont le but est d'encourager et cultiver le chant, de soutenir, en collaboration avec les associations cantonales, les activités des chœurs. Son siège est à Aarau, son organisation se compose de l'assemblée des délégués, du comité central et du comité directeur, de diverses commissions (commission de musique, de projets, de jeunesse). Elle offre le contrat collectif de convention Suisa pour tous les chœurs. Elle édite la revue Chorus – dont le correspondant de la partie francophone est Thierry Dagon – et Choralia Hevetica.

L'USC organise des concours de composition, les Concours Suisses des Chorales, les Fêtes Suisses de Chant, des cours de perfectionnement pour les chœurs, elle a élaboré un concept de perfectionnement pour les chefs de chœurs et elle assume une formation initiale et continue des experts de chant.

M. Widmer est heureux d'annoncer que la fête du 1^{er} août 2006, au Rütli se déroulera sous le patronage de l'USC, animée uniquement par les chants des chœurs d'enfants et il souhaite vivement que le canton de Fribourg y soit représenté.

L'USC est membre de AGECE (Union des Associations Européennes des Chorales) et, en 2003, elle a assumé le patronage du chœur mondial des jeunes.

Les objectifs de l'USC sont de renforcer la communication vers l'intérieur et l'extérieur, d'intensifier les contacts avec les associations et les chœurs, de représenter les intérêts du chant au niveau politique national, de densifier le réseau des médias nationaux (radio – télévision).

M. Salamin, président d'honneur, tient à évoquer combien il a eu de plaisir dans son activité de président. Le chant permet le rassemblement des cultures, des langues.

Christian Clément remercie M. Widmer pour cette présentation fort intéressante et encourageante. La FFC est actuellement en position d'observateur pour une année. Les chœurs membres de la défunte SCCF restent membres. Ceux qui souhaitent ne plus en être doivent communiquer leur décision par écrit au président de la FFC au plus vite. Les chœurs qui souhaitent en faire partie doivent également s'annoncer rapidement. La décision d'adhérer à l'USC sera prise ultérieurement.

Prix des cotisations : 4 francs par chanteur, + 5.20 francs par chanteur pour le forfait Suisa et, pour la société, 5 abonnements à Chorus au prix de 30 francs. Pas de cotisation pour les chœurs d'enfants et de jeunes. Les non membres USC peuvent obtenir le forfait Suisa majoré de 20%.

11. Elections de présidents de commissions

Le président propose d'élire Yves Piller président ad interim de la Commission de Musique et David Augustin Sansonnens à la présidence de la Commission du Patrimoine, ce qui est accepté unanimement par l'assemblée. Les deux présidents sont remerciés pour leur engagement et félicités par Christian Clément qui invite toute personne intéressée à rejoindre l'une ou l'autre des commissions, le bureau ou la Commission de Presse et Relations publiques.

12. Nomination de membres d'honneur

Le président présente la liste des membres d'honneur de feu la Société Cantonale des Chanteurs Fribourgeois, dont l'un d'entre eux, Louis Piccand est décédé il y a quelques jours. La nomination de ces 29 membres en tant que membres d'honneur de la FFC est une condition liée à la répartition du

solde des biens de la SCCF. Ils sont nommés à l'unanimité de l'assemblée qui les applaudit chaleureusement.

Jacques Baeriswyl	Jean-Pierre Décrind	Pierre Martignoni
René Berset	Charles Descloux	Pierre Menétrey
Dominique Bise	Armand Descuves	Françoise Oberson
Marie-Josèphe Brodard	Jean Genoud	Denise Pauchard
Jean-Pierre Chollet	Fritz Goetschi	Dick Perroud
Linus Clément	Louis Joye	Yves Piller
Robert Clément	Jean-Marcel Juriens	Norbert Ritz
André Currat	Augusta Kaelin	Michel Schmoutz
Albert Curty	André Losey	Marie-Françoise Sudan
Bernard Débieux	Guy Maître	

13. Assemblée générale 2007

Le président propose de retenir la date du 2^{ème} samedi de février, soit le 10 février à 09.00 heures. Il suggère de faire le tour des districts et, pour l'année prochaine, de se rendre en Singine, ce qui est approuvé par l'assemblée

14. Divers

➤ Nouveau logo :



- Le grand trait noir sur fond blanc représente le canton de Fribourg. Les 2 signes au dessus évoquent un point d'orgue signifiant la base musicale de la FFC ainsi que le souhait de perdurer dans le temps et signifie un pont traversant tout le canton de Fribourg - désir de regrouper tous les ensembles du canton, le F étant la 1^{ère} lettre de FFC et de FCV. Le statisme du drapeau noir et blanc est bien senti, tandis que le mouvement et le dynamisme de la vague au-dessus, promettent le souhait de progresser.
- Michel Andrey : le Festival des Chœurs d'Enfants et des Jeunes Suisses aura lieu aux mêmes dates que la fête de l'AFCEJ, en juin 2007. Effectif de l'AFCEJ : 33 membres, essentiellement francophones. Souhait : l'adhésion des 15 chœurs alémaniques. En recherche d'une secrétaire.
- Hubert Carrel annonce le concours de composition de l'AFCEJ en vue de la rencontre cantonale des jeunes choristes de juin 2007 dont le thème doit porter sur les animaux.
- Yves Piller informe que Jean-Marc Richard animateur dispose de quelques places pour l'émission Kiosque à Musique entre mai et fin de l'année 2006. S'annoncer jusqu'au début mars.
- Louis Joye souhaite au moins la présence d'un chœur d'enfants à la manifestation du 1^{er} août au Rütli. Mme I. Chassot promet un soutien à la participation et Michel Andrey en parlera lors du prochain comité de l'AFCEJ.
- Hubert Carrel : prochaine assemblée générale du GACFB le 4 juin 2006 à Grangeneuve.
- David Augustin Sansonnens : 1^{ère} assemblée générale de l'ACO à Neyruz, le 11 mars 2006 à 09.00.

Le Président remercie tout son comité pour le travail fourni, notamment, la secrétaire, Arno Fasel qui assume les traductions, toutes les personnes qui ont accepté de prendre en charge quelques tâches : Rémy Bernard Webmaster, ainsi que Claudine Wicht, Christophe Schaller, Dominique Rossier.

Et, c'est David Augustin Sansonnens, vice-président, qui remercie très chaleureusement Christian Clément pour son engagement total à la FFC.

Avant de clore l'assemblée, la parole est donnée à M. Pascal Gendre, syndic de Neyruz, heureux d'accueillir la FFC dans son village, en compagnie de la Chanson du Moulin. Avec ses 1870 habitants, Neyruz est l'un des grands villages du district de la Sarine. En 25 ans, sa population a doublé, mais pas le nombre des membres de la Chanson du Moulin. L'animation villageoise est bouillonnante de par ses 22 sociétés ou groupements autant sportifs que culturels. Tout est à disposition des habitants pour se détendre, s'intégrer, cultiver l'amitié, la convivialité, la solidarité. La Fédération et ses chorales ont ce rôle à jouer dans la bonne humeur. C'est en prose que M. le Syndic termine son discours : « Les chanteuses et chanteurs resteront toujours les meilleurs ! »

Avant l'apéritif, l'assemblée se lève pour chanter : Là-haut sur la montagne dirigé par Yves Piller.

L'assemblée est levée à 12.00 heures.